

Signalement d'une surdose sévère liée à la consommation de cannabis de rue possiblement contaminé



Le 5 mai 2022, la Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (DRSP de Montréal) a reçu le signalement d'un cas présentant les signes et symptômes d'une surdose d'opioïde avec arrêt respiratoire ayant nécessité plusieurs doses de naloxone et une hospitalisation. Cet événement est survenu à la suite de la consommation fumée de cannabis acheté dans la rue sous forme de cocotte de couleur verdâtre/brunâtre (voir photo). À l'heure actuelle, cet événement est toujours sous enquête.

À la lumière de cette situation, il est possible que le cannabis de rue en circulation soit contaminé avec des opioïdes. Les opioïdes sont associés à des risques élevés de décès surtout chez des consommateurs qui pourraient être exposés à leur insu. Lors d'une surdose d'opioïdes, une personne risque de présenter les symptômes suivants : *somnolence importante, ronflements, myosis (pupilles contractées), difficultés respiratoires et cyanose (lèvres et ongles bleutés)*. Ces symptômes sont susceptibles d'évoluer vers un *arrêt cardio-respiratoire*.

Pour renverser les effets d'une surdose, la naloxone est nécessaire. En cas de surdose, appelez le 911 immédiatement pour une intervention rapide et optimale. Une prise en charge en milieu hospitalier pour administration de naloxone sous supervision médicale ou gestion des voies respiratoires pourrait être requise.

Nous vous invitons à être vigilants et à nous informer de toute situation suggérant une contamination du cannabis de rue par des opioïdes à Montréal en utilisant la [fiche de signalement de surdose](#).

https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/sujets-a-z/Surdoses/Alertes-outils/Fiche_Signalement_Surdose_vfinale_septembre2021.pdf

La DRSP de Montréal invite les consommateurs de cannabis de rue, quel que soit le mode de consommation (par ingestion, par inhalation ou autre), à être prudents et encourage cliniciens et intervenants à rehausser les interventions de prévention des décès auprès de ceux-ci :

1. Faire circuler l'information concernant le risque de surdose sévère et de décès liés à la consommation de cannabis de rue.
2. Offrir un counseling sur les pratiques de consommation à risques réduits :
 - préconiser l'achat de cannabis de source légale (contenu connu et de qualité) à la SQDC
 - éviter de consommer seul
 - lorsque plusieurs personnes consomment, éviter de consommer tous en même temps
 - avoir de la naloxone disponible en quantité suffisante et savoir l'utiliser lorsqu'une personne présente des signes de surdose. En cas de doute, ne pas hésiter à l'utiliser (aucun danger même si non nécessaire)
 - appeler le 911 en cas de surdose (la Loi sur les bons samaritains secourant les victimes de surdose assure l'immunité contre les poursuites pour possession simple aux témoins de surdose ayant composé le 911)
3. Renseigner et accompagner au besoin les personnes afin d'obtenir gratuitement la naloxone dans les organismes et pharmacies communautaires inscrits dans le répertoire de l'INSPQ.
<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/cartes/naloxone/index.html>

Pour plus d'informations :

<https://santemontreal.qc.ca/en/professionnels/drsp/sujets-de-a-a-z/surdoses/prevention-des-surdoses-liees-aux-drogues/>